

Puis, rejetant les épreuves sur son bureau :

— Au fait, reprit-il en se passant la main sur le front, je ne me trompe pas, il n'y a pas eu de séance aujourd'hui. Où diable Alisan a-t-il été pêcher ce grimoire? C'est encore quelque bon tour de camarade.

En effet, il n'y avait pas eu de séance. Vilmaress en avait improvisé une, pour rendre service à son ami d'abord, et ensuite pour se faire offrir une multitude de petits verres.

On voit que si les anciens de la tribune étaient prodigés de plaisanteries et de traits malicieux à l'adresse des honorables, ils ne s'épargnaient pas davantage entre eux.

De nos jours, le député de l'Aisne, M. de Tillancourt, s'est à jamais conquis, par ses calembours parlementaires, la réputation d'un second marquis de Bièvre. Nous disons s'est conquis; mais il faut convenir, et le spirituel député en tomba d'accord avec nous, qu'ent-il trois existences au lieu d'une, ces trois existences ne suffiraient pas à répondre de l'averse, de la giboulée, de la grêle des jeux de mots, que les journaux petits et grands portent quotidiennement à son compte.

Cette habitude du journalisme n'est pas nouvelle, et l'histoire parlementaire dont nous résumons ici quelques épisodes anecdotiques le prouve du reste.

Déjà à l'époque qui nous occupe, la tribune des journalistes avait des entrepreneurs de calembours et de plaisanteries au service des députés qui s'étaient fait ou à qui l'on avait fait dans ce genre une réputation analogue à celle de l'honorable M. de Tillancourt.

C'est ainsi que presque tous les mots imputés à M. de Corcelles, sous la Restauration, ont été commis dans la tribune des journalistes. C'est également qui a trouvé cette boutade attribuée à M. de Chauvelin, et qui eut un grand succès :

— Monsieur le président, on demande la clôture ; il est six heures : ventre affamé n'a pas d'oreilles.

Il faut dire, en ce qui touche M. de Chauvelin, que si on lui a beaucoup prêté, c'est en vertu de ce principe devenu proverbial : « On ne prête qu'aux riches. »

G. Gérard.

(A suivre.)

### Petite Chronique.

Les journaux et lettres de Paris nous apportent d'intéressantes indiscrétions sur la crise ministérielle qui vient de se dénouer si heureusement. Nous allons fourrager ça et là.

Il paraît d'abord que l'Empereur se montre extrêmement satisfait. Il en est de même de l'Impératrice. Elle a fait lundi aux nouveaux ministres, après la prestation de serment, l'accueil le plus gracieux.

Le Figaro publie la dépêche télégraphique suivante que lui adresse de Bruxelles, 3 janvier M. de la Guéronnière :

« J'attends de votre impartialité la rectification immédiate de la nouvelle que vous annoncez, concernant mon arrivée à Paris. Je n'ai pas quitté Bruxelles depuis deux mois. »

LA GUÉRONNIÈRE.

On lira dans notre partie locale la lettre adressée au même Figaro par M. Robert Mitchell, au sujet de l'attitude de M. Brame.

Un détail comique, entre tous, dans la dernière crise où il y a eu tant de détails comiques. On rapporte que M. Gaudin, qui a été deux jours ministres des affaires étrangères, avait déjà préparé sa circulaire aux fonctionnaires de son ministère. Elle se terminait par ces mots : « Vous n'aurez qu'un collègue de plus. »

Il y a quelques vingt ans, un grand scan-

dale se produisit à une réception de la reine d'Angleterre. Le ministre d'Amérique y parut sans uniforme. Et ce n'est pas tout : il avait un gilet jaune !

L'émou était encore été plus grand à la cour de France, où les vingt dernières années et le pouvoir personnel ont produit tant de petites gens qui aiment les broderies d'or.

L'habitude de ces choses est prise; et savez-vous quelle est la grande préoccupation du jour dans les lieux officiels? C'est celle-ci : Les nouveaux ministres, ont-ils commandé leurs uniformes?

Eh bien! non, ils ne les ont pas commandés; ils ne savent même pas s'ils les commanderont. Presque tous sont députés, et l'habit de député, de représentant de la nation, leur paraît suffire.

Il est également question de supprimer l'Excellence.

M. Ollivier se soucie peu de ce titre que chérissait M. de Forcade, et ses collègues n'y tiennent pas.

On nous assure que les ministres auraient pris la résolution de se réunir les uns chez les autres à tour de rôle, chacun présidant à son tour la réunion. S'il en est ainsi, nous serions disposés à le regretter. Ce serait déjà presque un signe de désordre. Il nous semble que c'est M. Emile Ollivier qui a été seul chargé par l'Empereur de former le Cabinet, que ses collègues ont accepté de lui leurs portefeuilles, et que, dès lors, c'est sous sa présidence que les ministres doivent délibérer quand ils ne se réunissent pas sous la présidence de l'Empereur.

Pour en finir avec le ministère un mot du Figaro :

« Eh bien! êtes-vous content du nouveau cabinet, M. Dewarlez, panaché centre droit et centre gauche? »

— Il n'y a que les *excentriques* qui ne se déclarent pas satisfaits!... »

Le journal le *Rappel* est cité en police correctionnelle à raison d'un article publié le 2 janvier et intitulé : *les soldats*.

A l'occasion du premier jour de l'an, un pharmacien libéral de Paris a imaginé des étrennes aussi originales qu'utiles.

Ce sont des pièces de cent sous en chocolat purgatif à l'effigie de tous nos gouvernements.

Les plus efficaces sont celles au profil de la République.

Où diable la politique va-t-elle se nicher!

— Le *Daily Telegraph*, rendant compte de la condamnation à mort de Troppmann, constate que de pareils criminels sont heureusement fort rares, même en France; la terre classique des *ferocités sociales*.

Merci!

Encore un journal qui disparaît : Le *Morning Herald* va rejoindre le *Morning Chronicle*, à laquelle il avait succédé.

Rappelons que le *Morning Herald* servit d'instrument à Billaut, dans une combinaison remarquablement pratique, destinée à former en France l'opinion publique. Le *Morning Herald* insérait, à prix convenu, des articles ou naturellement l'empire et le ministre n'étaient pas trop maltraités. Puis les journaux français dévoués reproduisaient les dits articles comme venant de la rédaction du *Morning Herald*, et le tout était joué.

Malheureusement, M. Billaut mort, le paiement du prix convenu occasionna quelques difficultés, et on pourrit, en feuilletant la collection de la *Gazette des Tribunaux*, retrouver ce curieux procès.

En tout cas, paix aux mânes de notre confrère!

Le *Français* publie le projet d'un ingénieur français, M. Eugène Burel, qui a trouvé un troisième moyen de rapprocher la France et l'Angleterre. Plus de pont sur le Pas-de-Calais; plus de tunnel dessous. M. Burel comble le canal des deux côtés et laisse entre les deux Etats un passage d'un mille

de large qu'on traverserait en cinq minutes.

Un journaliste du *Far-West*, en signalant à ses lecteurs le mariage d'un des rédacteurs d'une feuille rivale, termine sa notice de la manière qui suit : « Puisse son beau-père mourir riche et... bientôt! de façon à permettre à ce cher Stevens de quitter la carrière si ardue du journalisme et de fonder près d'une gare quelconque un établissement de pâtisserie où il pourra suivre enfin sa véritable vocation. »

EDMOND DUVAL.

### Conseil Municipal de Roubaix.

M. DEWARLEZ, dans une autre note souscrit au livre particulier sous le n° 46 page 119, combat toutes les assertions de M. Eckmann. Il dit d'abord que ce bout de sentier de 12 mètres, M. Dewarlez fait remarquer que cette insertion au plan équivaut à un simple renseignement, à un avis aux riverains, la constatation officielle d'une chose possible, à examiner en temps opportun. Il cite l'ordonnance royale de 1836 qui traite de cette question, et il ajoute que non-seulement les propriétaires riverains ne feront pas abandon de leur terrain, mais ils se laisseront exproprier, ce qui entraînerait la ville dans une grande dépense.

Enfin, pour terminer la discussion, M. Dewarlez dit que la communication directe vers Lannoy est fautive, parce que si l'on suivait les chemins et sentiers tracés au cadastre, on aurait une route très tortueuse, aboutissant vers la ferme des haies et non pas vers Lannoy; et si l'on voulait la créer en ligne droite, à vol d'oiseau, la distance à franchir serait de 2,400 mètres, ce qui rendrait ce projet fort coûteux; mais si tant est qu'on doive ouvrir une nouvelle route vers Lannoy, comme M. Eckmann en exprime l'espoir, elle éprouverait infiniment moins en prenant son point de départ à la première rue dénommée par l'enquête. M. Dewarlez conclut en invitant le Conseil à accepter les conclusions de M. le commissaire-enquêteur.

M. ECKMANN pense qu'une question aussi importante ne doit pas être étudiée avec trop de précipitation; il demande qu'une commission spéciale soit nommée pour en faire un nouvel examen.

M. TERNYNCK s'étonne d'entendre encore de nouvelles discrétions à ce sujet; il rappelle qu'il avait été convenu qu'on s'en rapporterait au résultat de l'enquête.

M. LE MAIRE, pour répondre au désir de M. Eckmann, propose de charger la commission de la voirie d'étudier les raisons alléguées dans l'enquête, afin de présenter un rapport dans la plus prochaine séance.

Le Conseil adopte la proposition.

M. LE MAIRE revient sur l'affaire de la rue Jacquart.

### Affaire de la rue Jacquart.

Messieurs,

Le 11 septembre 1867, le Conseil municipal a voté la construction d'un aqueduc d'un pavé dans la rue Paulus, appelée aujourd'hui rue Jacquart. La dépense était évaluée à 30,000 francs, une grande partie des propriétaires avaient signé l'engagement d'abandonner gratuitement le sol de cette rue

à la ville, et de faire exécuter les travaux à leurs frais sous la direction du service des travaux municipaux, à condition que la moitié de la dépense leur serait remboursée dans un délai de trois ans, sans intérêts, non après trois ans, avec les intérêts de retard à partir dudit terme. Par un acte subséquent, trois de ces propriétaires, MM. Masard, MM. Louis Scrépel et Flipo-Meurisse s'obligèrent à payer les contingents de ceux des riverains qui avaient refusé de signer l'engagement.

Au moyen de cette garantie, l'administration crut bien faire en mettant l'entrepreneur de l'aqueduc et celle du pavé, en adjudication. Le sieur Rincheval obtint le pavage et le sieur Rasyon l'aqueduc. Ils furent prévenus l'un et l'autre qu'ils recevraient le montant de leurs travaux des mains des propriétaires; et, en effet, après les décomptes faits et l'état de répartition arrêté, ces entrepreneurs, sur la demande de l'administration, s'occupèrent des recouvrements de ce qui leur était dû.

L'aqueduc était réglé à f. 4,188 69

Le sieur Rasyon a reçu 3,145 45 Il lui reste dû fr. 1,043 54

Le pavé était réglé à 25,520 45

Le sieur Rincheval a reçu 17,288 66 Il lui reste dû 8,231 78

Ensemble 9,275 33

Après avoir épuisé tous les moyens amiables de rentrer dans leurs fonds, les entrepreneurs n'ayant aucun titre pour contraindre les récalcitrants, n'ayant pas traité avec eux, se sont adressés à la ville. Une action judiciaire a été intentée par le sieur Rincheval, mais avant d'aller plus loin, des pourparlers ont eu lieu par voie de conciliation dans le cabinet de M. Théry.

D'après l'avis de ce juriconsulte, nous ne sommes pas fondés, à refuser paiement aux deux entrepreneurs. Il est donc de toute justice de compléter les sommes qui leur sont dues, sauf à la ville à agir directement contre les propriétaires.

En payant ainsi à Rasyon. fr. 1,043 54

Id. id. à Rincheval 8,231 79

Ensemble fr. 9,275 33

Nous ne ferons qu'anticiper sur le remboursement que nous aurions à faire à la fin de 1870 ou au commencement de 1871 de 14,854 fr. 52 c. pour la moitié de décompte général. L'intérêt de la ville sera largement sauvegardé.

Quant aux motifs de refus de quelques-uns des propriétaires, le seul vraiment digne d'être examiné est celui invoqué par MM. Roussel, Leconte, Louis Scrépel et Philippe Scamps. « Nous sommes, disent-ils, créanciers de la ville pour les indemnités qui nous sont allouées par les tribunaux. Quand la ville nous paiera nos indemnités, nous lui paierons notre part de pavé et d'aqueduc. »

Ce raisonnement n'est pas absolument juste en droit; mais il est spécieux, et il ne nous appartenait pas de résoudre la question qu'il soulève.

Nous nous bornerons donc pour aujourd'hui à nous demander un crédit de 9,275 fr. 33 c. sur l'exercice 1869 pour solder les comptes des sieurs Rasyon et Rincheval, sauf à faire ensuite les diligences nécessaires pour faire valoir les droits de la ville contre certains propriétaires.

Le Conseil vote le crédit demandé par le rapport qui précède.

### Ruelle Cochetoux.

M. LE MAIRE rapporteur de la Commission de la voirie, chargée de l'affaire de la ruelle Cochetoux, a la parole :

Messieurs,

Dans un rapport daté de 29 juin dernier, votre Commission de la voirie, après avoir établi les droits de la ville de Roubaix sur la ruelle du Fontenoy, dite ruelle Cochetoux, concluait cependant à sa suppression; mais

compte avait cependant déjà pris dans le monde une position conforme à sa naissance et en harmonie avec ses goûts. A son arrivée à Paris, dans une saison où il n'y reste plus personne, un des parents éloignés l'avait présenté à la marquise de Rosemont, chez laquelle il avait noué quelques relations agréables; la marquise venait en outre de le présenter à la duchesse de Lavardac, sa meilleure amie.

Mme de Rosemont était ce qu'on appelle une femme charmante, et nous avouons que, pour cette fois, cette épithète n'était pas une banalité. La marquise avait trente ans; elle était belle, calme et spirituelle. Elle aurait pu être coquette si elle l'eût voulu, et elle avait même fait à cet égard des essais heureux, en inspirant quelques attachements assez délicats pour le temps où nous vivons, qui n'avaient porté aucune atteinte à son repos et à sa considération. Le désir de conserver intacts l'un et l'autre, peut-être aussi par de satisfaction qu'elle avait trouvée dans des succès pour lesquels elle n'était pas faite, l'avaient déterminée à en rechercher d'autres plus élevés dans leur but, moins périlleux dans leurs résultats.

« (La suite au prochain numéro.) »

Plusieurs membres ne se trouvant pas suffisamment renseignés.

M. LEROUARD-DUVILLIER est d'avis qu'avant de se livrer aux éventualités d'un nouveau procès, il est nécessaire de consulter les titres qui doivent être entre les mains de M. Dubois-Desrousseaux.

M. LE MAIRE partage la même opinion; et le Conseil charge la Commission de la voirie d'un nouvel examen de cette question.

M. LE MAIRE demande l'avis du Conseil sur l'acquisition d'un terrain pour une école protestante de filles.

M. LEROUARD-DUVILLIER est d'avis qu'avant de se livrer aux éventualités d'un nouveau procès, il est nécessaire de consulter les titres qui doivent être entre les mains de M. Dubois-Desrousseaux.

M. LE MAIRE partage la même opinion; et le Conseil charge la Commission de la voirie d'un nouvel examen de cette question.

M. LE MAIRE demande l'avis du Conseil sur l'acquisition d'un terrain pour une école protestante de filles.

Messieurs,

Sur la demande du Consistoire de Lille, tendant à obtenir l'autorisation d'acquiescer un terrain sis à Roubaix, près de la rue du Bas-d'Enfer, et destiné à la construction d'une école protestante de filles, une enquête a été ouverte.

Personne ne s'étant présenté pour faire des observations sur ce projet, et le commissaire-enquêteur ayant donné un avis favorable, nous nous proposons d'émettre l'avis que rien ne s'oppose à l'acquisition du terrain et à l'établissement de l'école dont il s'agit.

Le Conseil émet un avis favorable pour l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'une école protestante de filles.

M. LE MAIRE fait une communication ainsi conçue :

Remplacement d'un frère des Ecoles chrétiennes.

Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 3 août dernier, le sieur Drouvin, dit frère Étos, a été révoqué de ses fonctions d'instituteur primaire directeur de l'école du Tilleul.

Le supérieur général de l'Institut des Frères présente en remplacement de l'instituteur révoqué, un sieur Gin, dit frère Félicien; mais M. le conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département, me prescrit de consulter le Conseil sur le choix du nouvel instituteur; c'est-à-dire si l'on entend confier cet emploi à un laïque ou bien à un congréganiste.

compte avait cependant déjà pris dans le monde une position conforme à sa naissance et en harmonie avec ses goûts. A son arrivée à Paris, dans une saison où il n'y reste plus personne, un des parents éloignés l'avait présenté à la marquise de Rosemont, chez laquelle il avait noué quelques relations agréables; la marquise venait en outre de le présenter à la duchesse de Lavardac, sa meilleure amie.

Mme de Rosemont était ce qu'on appelle une femme charmante, et nous avouons que, pour cette fois, cette épithète n'était pas une banalité. La marquise avait trente ans; elle était belle, calme et spirituelle. Elle aurait pu être coquette si elle l'eût voulu, et elle avait même fait à cet égard des essais heureux, en inspirant quelques attachements assez délicats pour le temps où nous vivons, qui n'avaient porté aucune atteinte à son repos et à sa considération. Le désir de conserver intacts l'un et l'autre, peut-être aussi par de satisfaction qu'elle avait trouvée dans des succès pour lesquels elle n'était pas faite, l'avaient déterminée à en rechercher d'autres plus élevés dans leur but, moins périlleux dans leurs résultats.

« (La suite au prochain numéro.) »

Messieurs,

Le 11 septembre 1867, le Conseil municipal a voté la construction d'un aqueduc d'un pavé dans la rue Paulus, appelée aujourd'hui rue Jacquart. La dépense était évaluée à 30,000 francs, une grande partie des propriétaires avaient signé l'engagement d'abandonner gratuitement le sol de cette rue

à la ville, et de faire exécuter les travaux à leurs frais sous la direction du service des travaux municipaux, à condition que la moitié de la dépense leur serait remboursée dans un délai de trois ans, sans intérêts, non après trois ans, avec les intérêts de retard à partir dudit terme. Par un acte subséquent, trois de ces propriétaires, MM. Masard, MM. Louis Scrépel et Flipo-Meurisse s'obligèrent à payer les contingents de ceux des riverains qui avaient refusé de signer l'engagement.

Au moyen de cette garantie, l'administration crut bien faire en mettant l'entrepreneur de l'aqueduc et celle du pavé, en adjudication. Le sieur Rincheval obtint le pavage et le sieur Rasyon l'aqueduc. Ils furent prévenus l'un et l'autre qu'ils recevraient le montant de leurs travaux des mains des propriétaires; et, en effet, après les décomptes faits et l'état de répartition arrêté, ces entrepreneurs, sur la demande de l'administration, s'occupèrent des recouvrements de ce qui leur était dû.

L'aqueduc était réglé à f. 4,188 69

Le sieur Rasyon a reçu 3,145 45 Il lui reste dû fr. 1,043 54

Le pavé était réglé à 25,520 45

Le sieur Rincheval a reçu 17,288 66 Il lui reste dû 8,231 78

Ensemble 9,275 33

Après avoir épuisé tous les moyens amiables de rentrer dans leurs fonds, les entrepreneurs n'ayant aucun titre pour contraindre les récalcitrants, n'ayant pas traité avec eux, se sont adressés à la ville. Une action judiciaire a été intentée par le sieur Rincheval, mais avant d'aller plus loin, des pourparlers ont eu lieu par voie de conciliation dans le cabinet de M. Théry.

avez passé presque tout votre été à Paris? Comment y avez-vous employé votre temps?

— Le plus raisonnablement du monde; je me suis énormément promené; et j'ai fait faire mon portrait.

— Ah! vous appelez cela de la raison! si vous étiez laide, à la bonne heure, mais de votre part, c'est de la vanité pure. A qui avez-vous confié le soin de reproduire votre charmant visage?

— A Amaury-Duval. J'adore son talent! Il est noble et vrai. Mais voulez-vous voir mon portrait. Il est dans ma chambre, à coucher.

C'était ce que voulait la duchesse; elle accepta donc avec empressement, et suivit la marquise qui s'était déjà levée, convaincue que son offre serait agréée. Tristan resta seul dans le salon.

Le portrait fut examiné avec attention, loué avec intelligence et jugé avec ce sentiment élevé et délicat des arts que les femmes d'un certain monde possèdent aujourd'hui. Quand tout cela fut fait, la duchesse dit à son amie :

— Depuis quand, ma chère, connaissez-vous ce beau jeune homme que nous ayons laissé dans votre salon? Je ne crois pas l'avoir jamais vu chez vous. Il est à merveille.

— Il m'a été présenté au commencement de cet automne par M. d'Orizy.

— Est-ce qu'il écrit?

— Je crois qu'il a l'intention d'écrire. Il est plein de mérite et fort modeste.

— D'orizy lui fera comprendre que ce sont deux obstacles pour réussir; le mérite réel et la modestie sincère.

— D'orizy s'en gardera bien. Il aime tout autant que son protégé ne réussisse pas trop tôt. Notre ami est toujours le même; il veut bien que ceux qu'il aime soient les satellites de sa planète, mais c'est à la condition qu'ils ne brilleront pas trop.

— Ah! eh bien! j'ai été jusqu'à présent fort injuste pour lui, car j'imaginai qu'il se croyait pas possible qu'on put l'élipser.

— Il ne le croit pas... mais il prend ses précautions.

— Ma chère, dit la duchesse — je serai charmée de recevoir M. de Beauregard chez moi. Vous le lui direz, n'est-ce pas?

— Avec d'autant plus de plaisir que c'est pour cela que je vous l'ai présenté. Causez un petit peu avec lui, vous verrez comme il est aimable et distingué.

— Et la duchesse, suivie de la marquise, retourna au salon. Elles y trouvèrent quelques personnes qui étaient arrivées pendant leur courte absence; il fut donc facile à la première d'entamer une conversation particulière avec Tristan; elle le fit avec à-propos, bienveillance et dignité.

Il doit être maintenant établi pour nos lecteurs que si les rêves ambitieux de Beauregard n'étaient pas encore réalisés, le jeune

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 6 JANVIER 1870.

## TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FODRAS.

(Suite.)

XXX

Duchesse et Marquise.

— Je suis plus heureuse qu'étonnée : je sais de quoi vous êtes capable pour vos amis. Mais parlez-moi bien vite de votre santé; comment avez-vous passé votre été et supporté votre automne?

— L'un tristement et l'autre misérablement : presque tous mes amis m'ont manqué de parole, et j'ai été constamment souffrante.

— Moi je n'ai pas quitté Paris, si ce n'est pour aller passer quinze jours à Trouville, où il n'y avait personne, et où j'ai eu cependant mille peines à m'établir convenablement.

— Je croyais que c'était un lieu charmant — dit négligemment la duchesse.

— Je le croyais aussi; mais depuis que les Anglais l'ont découvert et envahi, il n'est plus tenable. Ils couvrent la plage de leurs myriades d'enfants, remplissent le salon public de leurs miss bruyantes, accaparent tous les chevaux de selle, tous les poulets, tous les œufs frais, et prennent même les meilleures places à l'Eglise, tout protestants qu'ils sont, parce qu'ils ne peuvent souffrir qu'il y ait quelque part un lieu où ils n'aillent pas; enfin, quand ils ne plantent pas le drapeau de la conquête sur un pays, ils l'enveloppent d'une atmosphère d'ennui qui le fait désertier par tout le monde, de sorte qu'ils deviennent encore maîtres de fait; vous verrez, ma chère, qu'ils parviendront à nous chasser de Paris. Monsieur de Beauregard, il y aurait un livre charmant à faire, et vous devriez vous en charger; ce serait de peindre les Anglais hors de chez eux.

La duchesse qui, jusqu'à ce moment, avait examiné Tristan avec autant d'attention que son parfait savoir-vivre le permettait, prêta une oreille très attentive à la réponse qu'il allait faire.

— Cette tâche serait au-dessus de mes forces, madame — dit-il modestement — je connais à peine mes compatriotes; comment pourrais-je songer à retracer les mœurs d'une nation étrangère?

— Ainsi — reprit la duchesse — vous

avez passé presque tout votre été à Paris? Comment y avez-vous employé votre temps?

— Le plus raisonnablement du monde; je me suis énormément promené; et j'ai fait faire mon portrait.

— Ah! vous appelez cela de la raison! si vous étiez laide, à la bonne heure, mais de votre part, c'est de la vanité pure. A qui avez-vous confié le soin de reproduire votre charmant visage?

— A Amaury-Duval. J'adore son talent! Il est noble et vrai. Mais voulez-vous voir mon portrait. Il est dans ma chambre, à coucher.

C'était ce que voulait la duchesse; elle accepta donc avec empressement, et suivit la marquise qui s'était déjà levée, convaincue que son offre serait agréée. Tristan resta seul dans le salon.

Le portrait fut examiné avec attention, loué avec intelligence et jugé avec ce sentiment élevé et délicat des arts que les femmes d'un certain monde possèdent aujourd'hui. Quand tout cela fut fait, la duchesse dit à son amie :

— Depuis quand, ma chère, connaissez-vous ce beau jeune homme que nous ayons laissé dans votre salon? Je ne crois pas l'avoir jamais vu chez vous. Il est à merveille.

— Il m'a été présenté au commencement de cet automne par M. d'Orizy.

— Est-ce qu'il écrit?